

APPEL DE CANDIDATURE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à la désignation d'un (1) nouveau membre au sein de son comité consultatif d'urbanisme, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et au *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (2004-18).

Le comité consultatif d'urbanisme a pour fonction d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations en matière d'urbanisme, de zonage et de lotissement.

Le comité se compose de huit membres désignés par le conseil d'arrondissement dont six résidents de l'arrondissement, parmi lesquels au moins trois sont choisis pour leur formation et leur expertise dans les domaines de l'urbanisme, du génie, de l'aménagement, de l'architecture ou du patrimoine. Le comité se compose également de cinq membres suppléants, dont quatre résidents de l'arrondissement, désignés par le conseil d'arrondissement et qui sont appelés à remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir.

Veillez noter que le poste à pourvoir est un poste de membre suppléant avec une expertise dans le domaine du patrimoine.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme siègent également sur le comité d'étude des demandes de démolition, et leur mandat, renouvelable, est d'une durée de deux ans. Les membres ne sont pas rémunérés, mais les dépenses encourues dans l'exercice de la fonction sont remboursables.

Le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* peut être consulté au bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal, situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, ou sur le site Internet de l'arrondissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec monsieur Jean-François Morin au 514 872-4443.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature comme membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doivent présenter une lettre expliquant leur intérêt, leur expertise et leur disponibilité. Un curriculum vitae peut constituer un complément d'information. Veillez noter que les rencontres bimensuelles se tiennent les mardis à 15 h. Les séances du comité de démolition se tiennent au besoin à 18 h. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le **mercredi 11 juin 2014, à 16 h 30**, à l'attention de :

Secrétaire d'arrondissement
201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2T 3E6

Elles peuvent également être acheminées par courriel à claud.groulx@ville.montreal.qc.ca.

Montréal, le 29 mai 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx